

DEC210802MITI

Décision portant nomination de M. Vincent Nougier aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Vincent Nougier, Professeur des Universités est nommé chargé de mission à temps partiel auprès du directeur général délégué à la science pour la Mission pour les Initiatives transverses et interdisciplinaires, direction rattachée à la DGDS, du 01/01/2020 au 31/12/2021.

Sa mission a pour objet la gestion de l'animation du Programme Prioritaire de Recherche 'Sport de Très Haute Performance' confié au CNRS et inclura également la direction et l'animation du GdR 'Sport & Activité Physique' piloté par le CNRS.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Nougier demeure affecté à l'UMR 5525 Laboratoire TIMC IMAG Faculté de Médecine, Bâtiment Jean Roget, Domaine de la Merci, 38706 La Tronche cedex France.

Article 2

Du 01/01/2020 au 31/12/2021 M. Vincent Nougier, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation DR 17.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DÉC210483DR11

Décision portant nomination de Mme Laura Barus aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UAR3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UAR5638 intitulée MATHDOC

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 202354 portant renouvellement de l'UAR3390 intitulée EUROFIDAI et nommant M Patrice Fontaine en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC 201512DGDS portant renouvellement de l'UAR5638 intitulée MATHDOC et nommant Mme Evelyne Miot en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UAR 3390¹ en date du 26 / 06 / 2018 ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 5638¹ en date du 11 / 09 / 2018 ;

Considérant que Mme Laura Barus a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alpes du CNRS les 29,30 et 31 mars et 19, 20 et 21 avril 2011

Considérant que les deux unités, dont les activités n'impliquent pas de risques spécifiques, sont localisées dans le même bâtiment.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laura Barus, (AI), est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UAR3390 intitulée EUROFIDAI et de l'UAR5638 intitulée MATHDOC, à compter du 26/06/2018

Mme Laura Barus, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme Laura Barus est placée sous l'autorité du directeur d'unité de l'UAR3390 EUROFIDAI

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

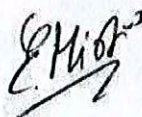
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères, le 09/02/2021

Le directeur de l'UAR3390 EUROFIDAI

La directrice de l'UAR 5638 MATHDOC

Patrice FONTAINE
DIRECTEUR d'EUROFIDAI
UPS CNRS 3390



Evelyne MIOT, Directrice
Cellule Mathdoc - UMS 5638
CNRS - UGA

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS

La Déléguée régionale par intérim


Isabelle Dhé

Visa des partenaires (si nécessaire)

